

# LE HAVRE



**SUIVEZ-NOUS**  
Chaque vendredi,  
votre cahier loisirs et culture

PARIS **NORMANDIE**

**GUERRE EN UKRAINE : UN AN APRÈS**



# Leur vie au jour le jour en Normandie

NOS PAGES SPÉCIALES

PHOTO DELPHINE LETANTURIER

Vendredi 24 février 2023 N° 2189 1,40€

3 782820 701400 0 2240



**FÉCAMP**

La falaise s'effondre  
et emporte avec elle  
le calvaire des marins

PAGE 5



**LE HAVRE**

Visite au cœur du chantier  
des Bains des Docks

PAGE 3

CAUX SEINE AGGLO

# Transport à la demande : le service sera étendu aux cinquante communes en septembre

Afin de faciliter les déplacements des habitants notamment des communes rurales vers les pôles urbains et les services publics, Caux Seine agglo développe le service de transport à la demande. Il concerne l'ensemble des communes du territoire en septembre prochain.



## 100 € POUR SE LANCER DANS LE COVOITURAGE

La plateforme de covoiturage du territoire de Caux Seine agglo, Karos, propose une prime de 100 € pour tous les conducteurs se lançant dans le covoiturage. Pour en bénéficier, l'usager doit s'inscrire sur l'application Karos en tant que conducteur en renseignant son permis de conduire et en remplissant une attestation sur l'honneur. La prime est versée en deux temps : 50 € après un premier covoiturage, puis 50 € après neuf covoitages effectués dans un délai de trois mois.

Le service qui existe déjà à Lillebonne et Port-Jérôme va être étendu à toute l'agglomération (Photo DR)

ANNE-MARIE QUÉMÉNER

Un service de transport à la demande va être créé en septembre prochain sur l'ensemble de Caux Seine agglo, soit cinquante communes. Le service existe aujourd'hui « avec Caux Seine Mobilité, mais seulement pour les communes de Lillebonne et Port-Jérôme-sur-Seine », rappelait Kamel Belghachem, vice-président de CSa pour les mobilités, mardi, lors de la présentation du dispositif en conseil d'agglomération.

DESSERTE VERS LES LIGNES RÉGULIÈRES ET LES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC

« Ce service permettra aux communes rurales d'avoir une desserte en offre de transport public vers les communes centres de chaque bassin de vie, ainsi qu'un rabattement vers les lignes structurantes du territoire », détaillait Kamel Belghachem. Quel que soit le lieu de résidence de l'usager, celui-ci pourra être conduit directement vers le centre hospita-

lier Caux Vallée de Seine, à Lillebonne ou Bolbec, Pôle Emploi et la Maison des Compétences, à Lillebonne, la Caisse d'Allocations Familiales et le Point d'accès au droit à Bolbec, la Maison de services au public à Rives-en-Seine et Terres de Caux, le Clic maill'âges, à Port-Jérôme-sur-Seine et les équipements

identifiés comme étant d'intérêt communautaire.

DU LUNDI AU SAMEDI

Le service fonctionnera du lundi au samedi de 9 heures à 18 h 30. Les usagers souhaitant bénéficier d'un déplacement en transport à la demande devront contacter la plate-

forme de réservation ou faire la démarche via une application spéciale. La réservation sera possible jusqu'à une heure avant le déplacement.

TROIS NOUVEAUX VÉHICULES

« La création du service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire a entraîné une mutualisation des

services existants dans la commune de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne, puis l'affectation de trois nouveaux véhicules de type 9 places, dont un véhicule électrique », précisait Kamel Belghachem. L' élu ajoutait : « Créer des lignes régulières sur l'ensemble du territoire, c'est économiquement et écologiquement impensable. Grâce à ce service, on répond à ce sentiment de fracture territoriale. Nos villes centres sont bien desservies en lignes régulières, ce qui n'est pas le cas des villages. D'où l'intérêt de ce transport à la demande. »

UN TARIF À DÉFINIR

Le tarif n'est pas encore déterminé. Virginie Carolo-Lutrot, présidente de l'agglo, évoquait à ce sujet plusieurs pistes : « 1 €, 50 centimes ou sous forme d'une carte d'abonnement annuelle. Les CCAS communaux pourraient en financer une partie. Mais la gratuité, clairement, c'est non ». Le coût de la mise en place du service de transport à la demande est de 391 973,98 €. ■

## Acquisition de soixante-cinq vélos à assistance électrique

En juin 2022, Caux Seine agglo a lancé REZO'Cycle. Ce service de location moyenne et longue durée de vélo à assistance électrique (VAE) a démarré avec une flotte de quinze véhicules. « Celui-ci connaît un vif succès ; au bout de dix jours, les vélos étaient partis. La liste d'attente est importante », exposait Kamel Belghachem, mardi dernier, en conseil d'agglomération. CSa a décidé d'acquérir soixante-cinq nouveaux



engins. « Avec quatre-vingts vélos, nous serons dans la moyenne d'un vélo pour 1 000 habitants », complétait l' élu, vice-président pour les mobilités. Le coût de cette acquisition est estimé à 136 500 € TTC ; une subvention à hauteur de 50 % est attendue. Les vélos sont disponibles auprès du garage 2 M (Mobilité et Mécanique Solidaires) installé chez Soli'Seine à Port-Jérôme-sur-Seine. Le tarif de location est de 30 € par mois.